



CIAS PAYS TARUSATE

Délibérations du Conseil d'Administration du 16 décembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre le seize décembre à dix-huit heures trente, le Conseil d'Administration du CIAS PAYS TARUSATE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, Salle du conseil - 1er étage, sous la présidence de Patricia LOUBERE, Vice-Présidente.

Date de la convocation : lundi 16 décembre 2024

Présents :

Armandine BEAUGIER, Muriel BERGES, Sandrine BLAISUS, Marcel BOUTET, Evelyne COURROS, Danièle DINCLAUX, Hironcina DOS SANTOS, Jean-Marie DOUTHE, Sylvie DUFAU, Jacques DURAND, Cécile GARRIDO, Jean René HAUQUIN, Colette LAPEYRE, Jacques LARRIEU, Patricia LOUBERE, Geneviève MALET, Laurent NOLIBOIS, Marie-Hélène PALLARES, Michèle PROSPER, Jean-Marie SAUBANERE, Annick SOUBIROU

Absents :

Jean Didier BATBY, Christian BENESSE, Thierry BIBES, Laurent CIVEL, Jean-Marc HAUQUIN, Bernard POCH, Jean-Pierre POUSSARD, Véronique TOUYA

Pouvoirs :

Sabine DEHEZ a donné pouvoir à Michèle PROSPER, Sylvie DUBOURG-DAUGREILH a donné pouvoir à Colette LAPEYRE, Patrick POSTIS a donné pouvoir à Patricia LOUBERE, Nicolas SAUGNAC a donné pouvoir à Laurent NOLIBOIS

Nombre de membres afférents	33
Nombre de membres en exercice	33
Présents	21
Pouvoirs	4
Votants	25

N° 20241216-015

PDR - PRIX DE VENTE REPAS MINI CRECHE ASSOCIATIVE D'YGOS SAINT SATURNIN

VU la délibération du 4 septembre 2023 numéro 20230904-009

Considérant la sollicitation de la mini crèche associative d'Ygos Saint Saturnin,

Considérant que le CIAS du Pays Morcenais -Service de Portage de repas, ne produit pas des repas pour les enfants de 0 à 3 ans,

Madame La Vice-Présidente expose,

La mini crèche d'Ygos Saint Saturnin est une crèche associative ne disposant pas de moyens propres pour assurer la fourniture de repas.

Après demande auprès de son territoire le CIAS du Pays Morcenais Service de Portage de repas ne produit pas dans l'EHPAD partenaire des repas pour les enfants de 0 à 3 ans.

Les repas seront préparés et livrés en liaison froide. Ils seront produits sur le site de l'EHPAD Résidence de Mâa et livrés par le Service Portage de Repas (PDR) du Pays Tarusate.



Le tarif 2025 proposé est de :

- 4.48€ par repas pour les enfants
- 9.11€ pour les adultes
- 2.46€ de forfait livraison par jour de livraison

Ces tarifs seront revalorisés tous les ans.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration, ADOPTE A L'UNANIMITE,

ARTICLE 1

A APPROUVER les tarifs

ARTICLE 2 :

A APPLIQUER ces tarifs

ARTICLE 3 :

A APPROUVER la revalorisation annuelle

ARTICLE 4 :

A AUTORISER le Président à signer tout document à cet effet,

ARTICLE 5 :

La présente délibération peut faire l'objet, d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Pau, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ainsi que le cas échéant de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département.

ARTICLE 6 :

Monsieur le Président est chargé, en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération

Vote : Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés

Signé le 18 DEC. 2024

Patricia LOUBERE
La Vice Présidente du CIAS



Patricia LOUBERE

« La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa publication, son affichage et de sa réception par le représentant de l'Etat dans le département.